

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 409

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,  
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la douzième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 160 par les mots :

« (désagrégé par sexe) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à préciser l'indicateur mesurant le nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré grâce à l'appui de la France, en faisant apparaître la part de femmes et d'hommes ainsi que de filles et de garçons.